

Cfdt:

La CFDT rend un avis défavorable

La CFDT ne nie pas à la nécessité d'évolution de l'entreprise, et prioritairement pour préserver ses emplois. Cependant, comme détaillée dans les différentes expertises, cette restructuration intervient trop brutalement et bien tard par rapport à la concurrence. Cela confirme notre constat qu'Auchan compense socialement son incapacité à faire du commerce rentable.



Cette réorganisation déclinée de façon précipitée cherche surtout à satisfaire la gourmandise d'un actionnaire familial qui veut tripler ses bénéfices nets en 4 ans et qui opère cette année des distributions de dividendes indécentes au vu de la situation sociale selon le site boursier.com.

Une déclinaison moins précipitée aurait permis d'opérer cette mutation sans passer par la menace de départ contraint. De fait ce projet est surtout un Plan de Sauvegarde des Gros Bénéfices subventionné par les contribuables via le CICE (91 M€ pour 2018).

LOGISTIQUE : la modernisation de l'entreprise ne doit pas passer par la précarisation du statut social de ses personnels.

A défaut de garantie sur leurs appartenances à long terme au groupe Auchan et surtout à défaut de garantie sur la pérennisation de leur statut social, les élus CFDT réfutent le bien fondé de cette restructuration en Logistique et sur certains services d'appui.

ARS : Concernant les transferts de contrats de travail, le droit et les engagements doivent être respectés. Les personnes qui refuseraient ces transferts sont de droit à intégrer au PSE.

Le PSE : nous faisons le constat que le projet d'accord sur la partie mobilité volontaire a évolué et que nos revendications pour les salariées ont été en partie entendues.

La CFDT n'a pas abandonné les salariés à une fatalité lamentable d'un PSE en plan de départs contraint exclusif.

Pour les victimes, pour éviter un maximum de départs contraints. Plus qu'une posture dogmatique de rejet de négociation et sur le constat du manque de rapport de force et du côté inexorable de la déclinaison du « projet d'organisation Retail », la CFDT a négocié activement et âprement les mesures du PMV, comme la mise en place du temps partiel abondé, l'amélioration de la mobilité interne, le relèvement des seuils des départs volontaires, les délais et les termes de l'engagement de l'entreprise ...

Dans les commissions de suivi, la CFDT jouera tout son rôle pour suivre le déroulement du PSE afin de préserver un maximum d'emplois et suivre les victimes. Il en sera de même pour les survivants des services d'appui que nous suivrons au millimètre dans les CHSCT respectifs.

Les élus CFDT donnent un avis défavorable à cette déclinaison du Projet de réorganisation RETAIL et de ses services d'appui.

Nous revendiquons que le CICE, offert par le contribuable dont les victimes du PSE, prenne tout son sens social. La famille propriétaire d'ARF a des droits mais aussi des devoirs. Elle doit utiliser ce don pour créer une agence d'emploi pilotée paritairement (Agence Familiale Mulliez pour l'Emploi) couvrant tout le périmètre de la Galaxie Mulliez. Cette agence pour l'emploi AFME élargie aurait pour mission que plus aucun départ contraint ne se produise dans les plans de restructuration au sein de L'AFM.

La CFDT à vos côtés pour vous accompagner et faire valoir vos droits. N'hésitez pas.